

BANQUES FRANÇAISES, LES FOSSILES RAFLENT LA MISE

ENTRE LES ÉNERGIES FOSSILES
ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES,
LES BANQUES FRANÇAISES
ONT CHOISI LEUR CAMP



OXFAM
France

© Oxfam France novembre 2018

Auteur : Alexandre Poidatz / Oxfam France

Relecteurs : Cécile Duflot, Caroline Prak, Nicolas Vercken /
Oxfam France

Remerciements à Yann Louvel, Lorette Philippot, Lucie
Pinson / Les Amis de la Terre France, pour leur relecture

Conception graphique sous logiciels libres :
Figures Libres / Maud Boyer et Sandrine Ripoll

Les informations contenues dans ce document étaient
correctes au moment de la mise sous presse.

Ce rapport a été produit dans le cadre du projet Fair
Finance avec le soutien financier de l'Agence suédoise de
coopération internationale pour le développement. Son
contenu relève de la seule responsabilité d'Oxfam France
et ne reflète pas nécessairement les positions de l'Agence
suédoise de coopération internationale pour le
développement ou de ses services.

OXFAM FRANCE : 104 rue Oberkampf, 75011 Paris

Tél : 01 56 98 24 40 / info@oxfamfrance.org



Oxfam France



@oxfamfrance

INTRODUCTION

Il y a trois ans déjà, lors de la COP 21 en 2015 à Paris, les États se sont engagés à limiter le réchauffement de la planète en dessous de 2°C, et à poursuivre les efforts pour tenter de le contenir sous 1,5°C. Pourtant, malgré l'urgence d'agir, les mesures prises depuis ne nous permettent pas de respecter ces objectifs. Au rythme d'émissions actuel, nous risquons de dépasser les 1,5°C dans les toutes prochaines décennies¹.

La situation est pourtant urgente. D'ici 2030, sans action forte, 100 millions de personnes en plus seront menacées de basculer dans l'extrême pauvreté à cause du changement climatique². Les impacts d'un réchauffement de 2°C et 1,5°C impliqueraient également une montée des eaux de 10 cm supplémentaires menaçant directement 10 millions de personnes de plus, soit l'équivalent de la métropole d'Île-de-France. Les déplacements climatiques sont par ailleurs déjà une réalité : ainsi, en 2016, 23,5 millions de personnes ont été déplacées suite à une catastrophe climatique extrême³. Un réchauffement aggravé réduirait de plus les rendements et la disponibilité de denrées de base telles que le blé, le maïs et le riz, notamment en Afrique saharienne, en Asie du Sud et en Europe centrale.

Pour limiter au maximum l'impact humain des changements climatiques, il est nécessaire d'opérer au plus vite une transition profonde de notre modèle énergétique. L'utilisation des énergies fossiles est la première cause des changements climatiques : elle est responsable des deux tiers des émissions de gaz à effet de serre et de 80 % des émissions de CO₂ au niveau mondial⁴.

Mettre en œuvre la transition impose de tourner le dos aux énergies fossiles, ainsi que de déployer des solutions d'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. En 2016, les énergies renouvelables représentent seulement 14 % de la consommation totale d'énergie primaire dans le monde⁵. Pour limiter le réchauffement à 1,5°C, cette part devrait être menée à 49-67 % d'ici 2050 – date à laquelle nous devons nous atteler à atteindre la neutralité carbone. Cependant, le changement de paradigme que suppose l'Accord de Paris n'a pas eu lieu : la responsabilité de cette situation incombe aux acteurs publics, mais également aux acteurs privés et parmi eux, les banques françaises.

Une telle transition ne pourra s'opérer sans une réallocation des flux financiers internationaux des énergies fossiles vers les énergies renouvelables. Au cœur de l'économie, les banques privées, notamment les grandes banques françaises, ont donc leur rôle à jouer. Elles doivent cesser de soutenir les énergies climaticides, se réorienter vers une transition écologique socialement juste et soutenir les énergies renouvelables, de plus en plus compétitives et rentables.

Oxfam dresse un bilan des soutiens énergétiques des principales banques françaises : BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, BPCE⁶, La Banque Postale et le Crédit Mutuel-CIC. L'analyse de leurs financements mais aussi de leurs investissements sur les marchés financiers doit appeler au changement.

Les grandes annonces du secteur bancaire ne suffisent plus. Pour respecter l'Accord de Paris, les banques doivent assumer leur part de responsabilité et redresser la barre sur leurs soutiens pour prendre le virage de la transition énergétique. L'inertie du secteur financier privé doit cesser pour laisser place à un volontarisme si celui-ci fait défaut au niveau législatif.

Les banques doivent arrêter de financer toutes les entreprises qui prévoient de soutenir tout nouveau projet charbon, publier un plan de sortie des énergies fossiles et s'engager à être transparentes sur les entreprises qu'elles financent. Cette dynamique doit aussi être impulsée par l'État via un renforcement de la législation afin de contraindre les banques à être transparentes et à publier un calendrier de sortie des fossiles.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Au cœur de l'économie, les banques françaises, notamment BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale et BCPE, sont des acteurs financiers majeurs à l'échelle mondiale, et ont une influence importante sur les émissions de gaz à effet de serre via les projets et entreprises qu'elles soutiennent. Elles ont donc un rôle important à jouer dans la transition énergétique.

Mais en pratique, qu'en est-il réellement ? Derrière les discours des banques privées, il est essentiel d'analyser et de comparer la réalité des financements alloués aux énergies fossiles et aux énergies renouvelables. Et ces chiffres dévoilent un constat alarmant.

- > **En 2016 et 2017, sur 10 euros de financements accordés par les banques aux énergies, 7 euros vont aux énergies fossiles, contre 2 euros seulement aux renouvelables.**
- > **De 2016 à 2017, les banques ont même réduit leurs financements à destination des énergies renouvelables (moins 1,85 milliard d'euros) d'un montant équivalent à l'augmentation de leurs financements vers les énergies fossiles (+ 1,8 milliard d'euros).**
- > **Avec 12,8 milliards d'euros de financement aux énergies fossiles en 2016 et 2017, BNP Paribas reste la banque française qui soutient le plus les énergies fossiles, alors qu'en novembre 2015, elle faisait partie des sponsors de la COP 21. Derrière suivent de très près le Crédit Agricole et la Société Générale, qui ont respectivement financé les énergies fossiles à hauteur de 12,6 milliards d'euros et 11,5 milliards d'euros sur la période 2016 - 2017.**
- > **Pour 1 euro accordé sur les marchés financiers en faveur des énergies renouvelables, les banques françaises accordent plus de 8 euros aux énergies fossiles.**

Résumé de la méthodologie

L'objectif de l'étude est de quantifier les soutiens aux énergies fossiles et renouvelables de janvier 2016 à décembre 2017. La recherche porte sur les opérations de financements et d'investissements sur les marchés financiers de six banques françaises (BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole, Banques Populaires Caisse d'épargne, le Crédit-Mutuel CIC et la Banque Postale) en direction de 290 entreprises (et leurs filiales) et 89 projets d'énergies renouvelables.

De par leur poids dans l'économie française, les quatre premières banques françaises (BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale et BCPE) sont des actrices financières majeures à l'échelle mondiale et ont un rôle historique clé dans le secteur énergétique.

Dans cette étude, le secteur des énergies fossiles inclut : le gaz, le pétrole et le charbon, y compris la production électrique à partir de ces énergies. Les

sources d'énergie renouvelable comprennent l'éolien, le solaire, la géothermie, les énergies marines et marémotrices. Sont exclues les énergies nucléaire, hydraulique ou issue de la biomasse et des agro-carburants, nommées « autres ».

Les activités financières prises en compte pour quantifier les financements des banques dans l'énergie incluent financements de projets, prêts, et émissions d'actions et d'obligations.

Par ailleurs, dans la dernière partie du rapport « La partie immergée de l'iceberg », nous analysons également les investissements des banques en énergies fossiles et renouvelables via la détention d'actions sur les marchés financiers.

La méthodologie plus détaillée est disponible en annexe du rapport.

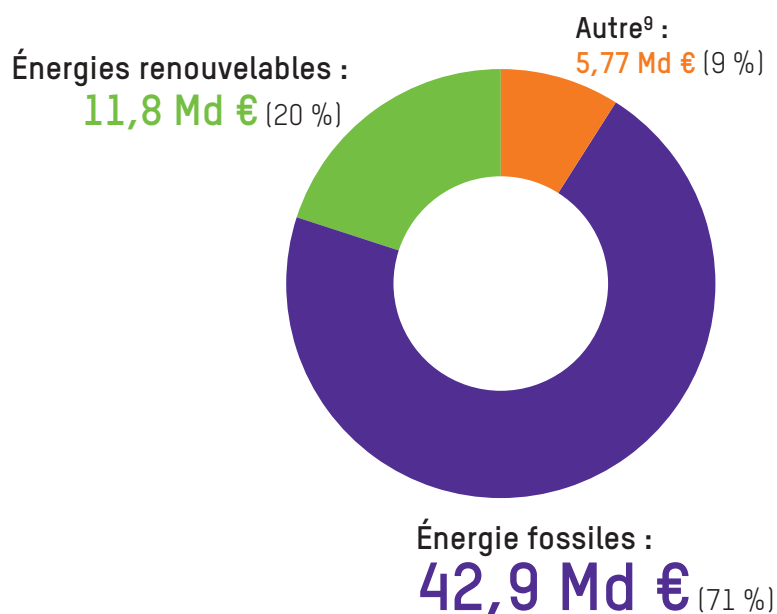
Les données sont à jour à la date de mise enquette le 14 novembre 2018.

1. BANQUES FRANÇAISES, BANQUES FOSSILÉS

En 2016 et 2017, les deux années qui ont suivi la COP21, les principales banques françaises (BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, BPCE, La Banque Postale et le Crédit Mutuel-CIC) ont consacré 42,9 milliards d'euros de financements aux énergies fossiles contre seulement 11,8 milliards d'euros aux énergies renouvelables. Les banques peuvent soutenir des projets énergétiques en les finançant directement ou via le financement d'entreprises actives dans le secteur de l'énergie, en France ou à l'international.

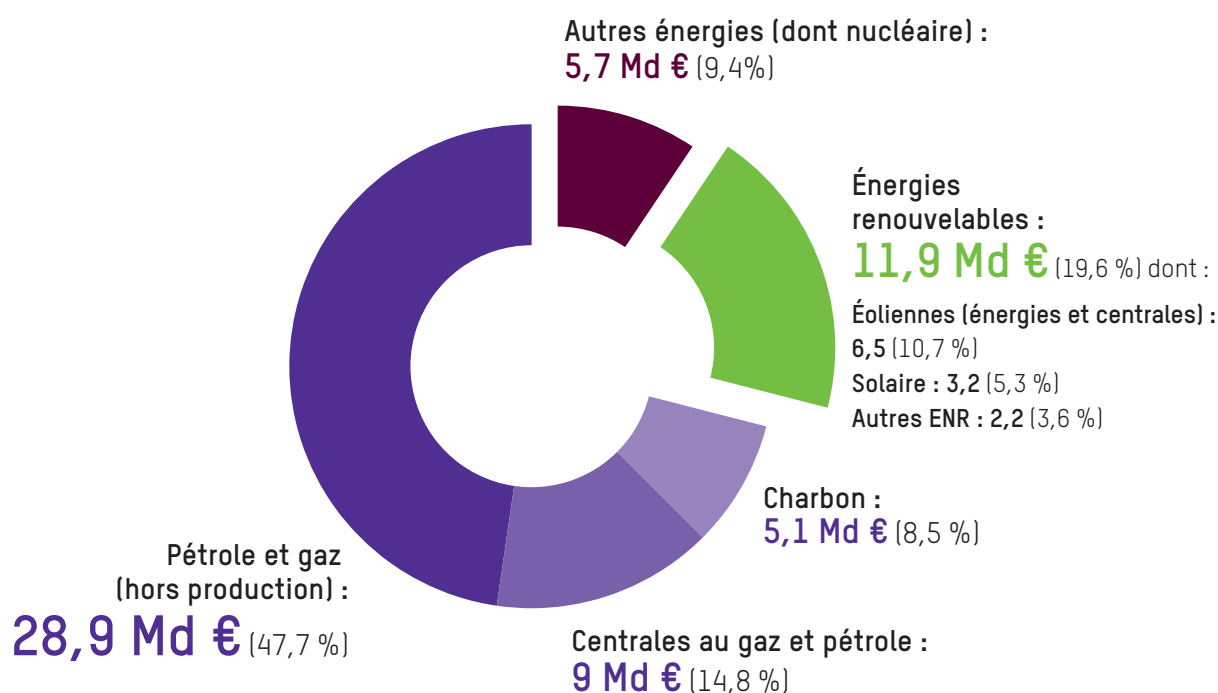
Au-delà des volumes financiers, l'analyse de la répartition des financements énergétiques des principales banques illustre parfaitement la place privilégiée qu'elles accordent aux énergies fossiles dans leurs soutiens, comparée aux énergies renouvelables. Ainsi sur l'ensemble de leurs financements énergétiques sur cette période, en prenant en compte les autres sources d'énergies (nucléaire, hydraulique et issues de la biomasse), les banques françaises ont consacré, en moyenne, 71 % de leurs soutiens énergétiques aux fossiles contre seulement 20 % aux renouvelables. Autrement dit, quand les banques accordent 10 euros de financements aux énergies, 7 euros vont aux énergies fossiles, contre 2 euros seulement aux renouvelables⁷ !

FINANCEMENTS TOTAUX ACCORDÉS PAR LES BANQUES FRANÇAISES AUX ÉNERGIES FOSSILES, RENEUVELABLES ET AUTRES ÉNERGIES SUR LA PÉRIODE 2016-2017⁸ :



La répartition des financements des banques françaises par type d'énergie montre, en ce qui concerne les énergies fossiles, une addiction au pétrole et au gaz qui représentent 63 % de leurs financements énergétiques totaux (37,8 milliards d'euros) sur la période. Bien que le charbon soit la source d'énergie la plus polluante, les banques françaises continuent d'y dédier 8 % de leurs financements (soit 5,1 milliards d'euros). Les montants des financements dans les énergies renouvelables sont mineurs comparés à ceux des énergies fossiles.

FINANCEMENT ACCORDÉS PAR LES BANQUES FRANÇAISES PAR TYPE D'ÉNERGIE SUR LA PÉRIODE 2016 – 2017¹⁰



Parmi les banques françaises étudiées par Oxfam, BNP Paribas, Société Générale et Crédit Agricole occupent largement la tête du classement de par leur poids dans l'économie française mais aussi leur rôle historique d'actrices clés du secteur. A elles seules, en 2016 et 2017, ces trois banques ont consacré 36,9 milliards d'euros aux énergies fossiles contre 9,3 milliards d'euros aux énergies renouvelables. En 2016 et 2017, les financements de ces trois grandes banques représentent plus de 86 % du total des soutiens français accordés aux énergies fossiles. BNP Paribas est, à elle-seule, à l'initiative de 30 % des soutiens accordés aux énergies fossiles, avec des financements supérieurs à l'ensemble des financements renouvelables de toutes les autres banques françaises étudiées sur la période 2016-2017.

BNP Paribas est, à elle-seule, à l'initiative de 30 % des soutiens accordés aux énergies fossiles.

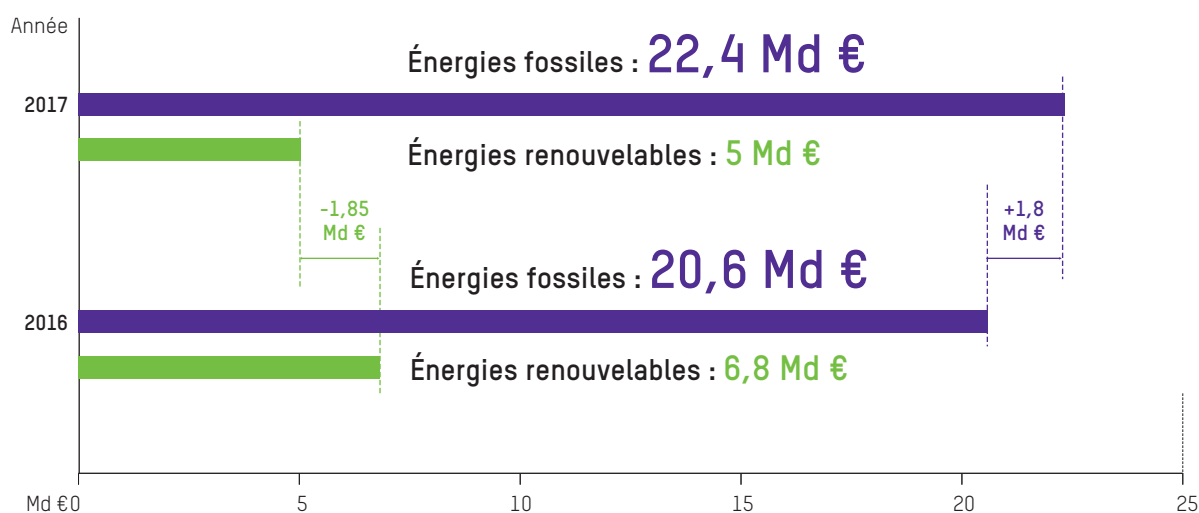
Ces trois banques comptent aussi pour près de 79 % des soutiens financiers du secteur bancaire français accordés aux énergies renouvelables sur cette période. Elles ont donc un rôle crucial à jouer dans la transition énergétique tant leurs moyens leur permettent d'avoir un effet de levier dans ce secteur. Pour le moment, les montants ne sont toujours pas à la hauteur des enjeux.

Pourtant, les énergies renouvelables sont de plus en plus compétitives, parfois déjà même plus que les énergies fossiles sur certains marchés¹¹. De plus, leur montée en puissance est nécessaire pour limiter le réchauffement climatique sous les 1,5°C. Dans le secteur de l'électricité par exemple, les trajectoires d'émissions compatibles avec une limitation du réchauffement en deçà des 1,5°C comprennent une part de 70 à 85 % d'énergies renouvelables dans le mix électrique à horizon 2050, bien au-delà des 24 % qu'elles représentent en 2016. A contrario, le charbon qui représente aujourd'hui 38 % du mix électrique, devrait en être complètement exclu d'ici 2050¹².

2. UN SECTEUR À REBOURS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Oxfam a étudié l'évolution des financements des banques sur les deux années qui ont suivi l'adoption de l'Accord de Paris en décembre 2015, et la situation est alarmante. Derrière les discours des banques se cache une tendance qui va à l'encontre de la transition énergétique. Entre 2016 et 2017, les banques ont réduit leurs financements à destination des énergies renouvelables, qui accusent un recul de 1,85 milliard d'euros en 2017 par rapport à 2016... alors que les financements vers les énergies fossiles augmentent dans le même temps d'un montant quasiment équivalent (+ 1,8 milliard d'euros) !

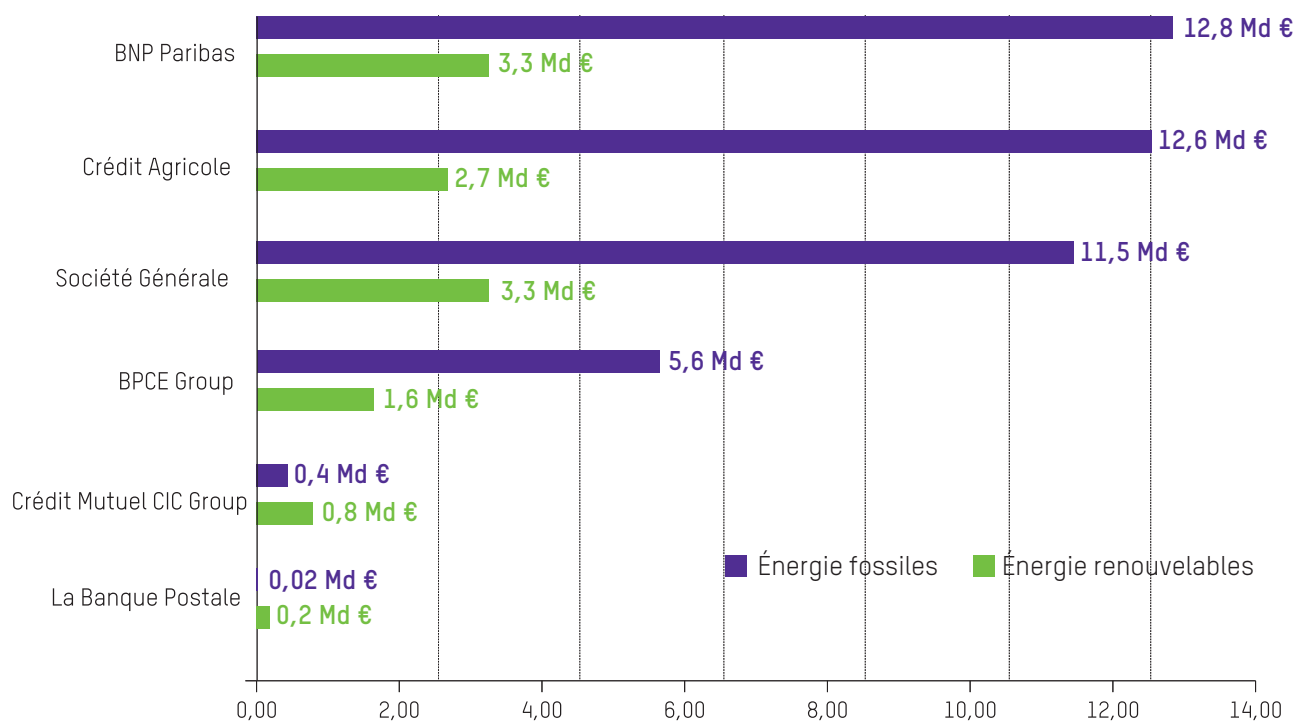
ÉVOLUTION DES FINANCEMENTS ÉNERGÉTIQUES DES BANQUES FRANÇAISES ENTRE 2016 ET 2017¹³



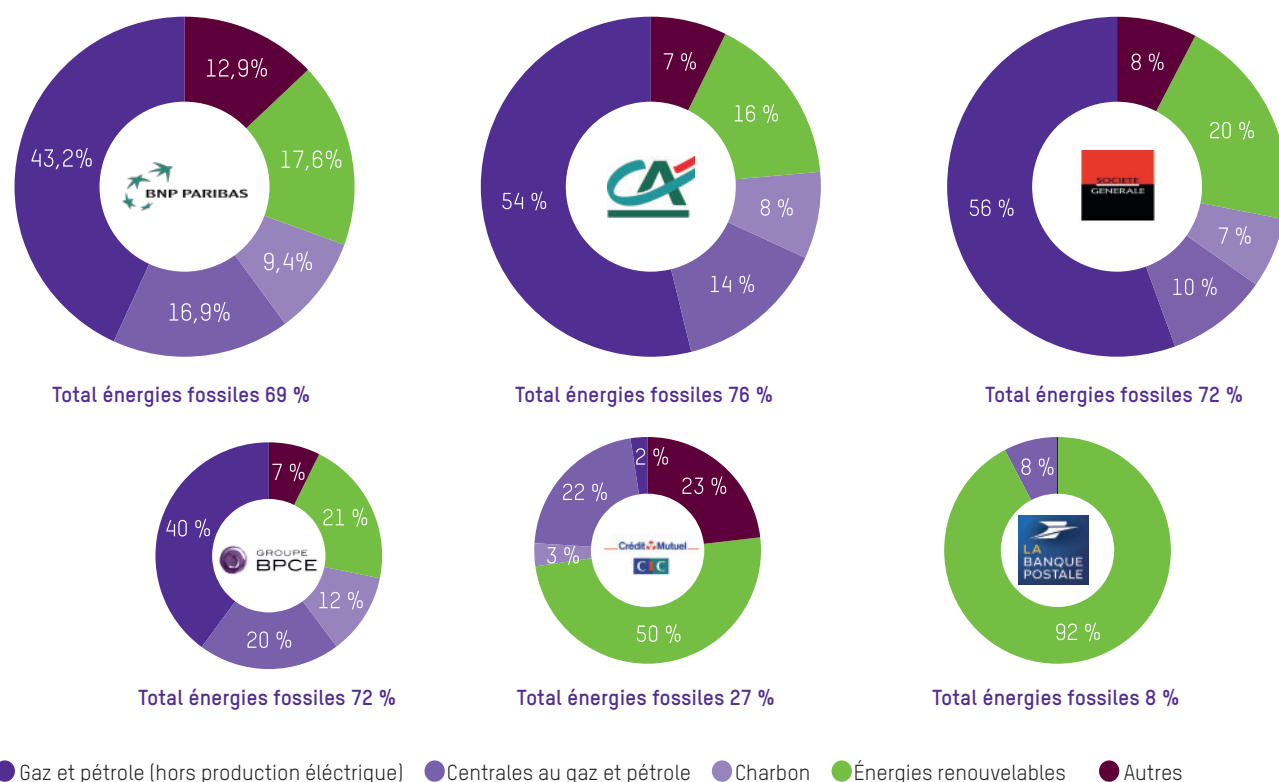
DERRIÈRE LE VERNIS, DES CHIFFRES ALARMANTS

Au vu des tendances depuis la COP21, les banques sont loin d'avoir pris le virage de la transition énergétique.

FINANCEMENTS DE CHAQUE BANQUE FRANÇAISE VERS LES ÉNERGIES FOSSILES ET RENOUVELABLES SUR LA PÉRIODE 2016-2017¹⁴



RÉPARTITION DES FINANCEMENTS DES SIX GRANDES BANQUES ÉTUDIÉES PAR TYPE D'ÉNERGIE, SUR LA PÉRIODE 2016-2017¹⁵



3. CLASSEMENT DES BANQUES : LESQUELLES NOUS METTENT DANS LE ROUGE ?

BNP PARIBAS REMPORTE LA PALME DANS LA CATÉGORIE FOSSILE

Sur la période 2016-2017, BNP Paribas est la première banque fossile avec 12,8 milliards d'euros consacrés aux énergies fossiles et seulement 3,3 milliards d'euros aux énergies renouvelables. Ainsi BNP Paribas est, à elle-seule, à l'initiative de 30 % des soutiens de toutes les banques françaises accordés aux énergies fossiles.

BNP Paribas continue de soutenir le charbon avec plus de 1,7 milliard d'euros encore consacrés à cette énergie climaticide sur la période étudiée par Oxfam. Le charbon représente ainsi 9 % des financements de la banque dans l'énergie, soit presque autant que ses financements pour l'éolien (11 %), et bien devant le solaire (moins de 4 %) et les autres énergies renouvelables dont la géothermie (moins de 3 %). Même si BNP Paribas a pris l'engagement de ne plus financer directement de nouvelles centrales ou mines à charbon (ni d'accepter aucun mandat de conseil à l'achat ou à la vente pour ces catégories d'actifs, et ce partout dans le monde), la banque ne s'est pas engagée à retirer l'ensemble de ses financements aux entreprises qui prévoient de nouveaux projets charbon (cf. « bilan des engagements des banques depuis la COP 21 »). Ses engagements ne sont toujours pas au rendez-vous de l'urgence climatique !

CRÉDIT AGRICOLE TALONNE BNP PARIBAS

Derrière BNP Paribas, Crédit Agricole tient son rang de dauphin avec des financements fossiles qui atteignent 12,6 milliards d'euros sur la période 2016-2017 et seulement 2,7 milliards d'euros de financements vers les énergies renouvelables.

Au-delà des montants, Crédit Agricole obtient la palme de la proportion de financements la plus élevée dans les fossiles, qui représentent 76 % de ses financements énergétiques.

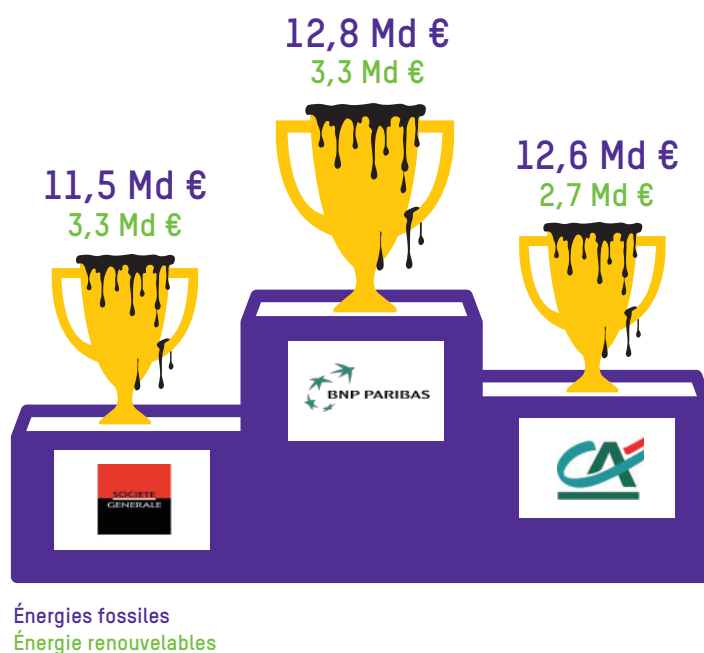
Entre 2016 et 2017, l'évolution de ses financements est inquiétante. Crédit Agricole a augmenté ses financements fossiles de 3,4 milliards d'euros, quand dans le même temps, la banque a baissé ses financements aux énergies renouvelables de près de 0,4 milliard d'euros. En 2017, ses financements fossiles atteignent ainsi 8 milliards d'euros, soit près de 7 fois plus que ses financements pour les renouvelables.

Enfin, le Crédit Agricole accorde plus de financements au charbon qu'à n'importe quel type d'énergies renouvelables : le charbon représente 1,4 milliard d'euros de financements, contre seulement 1,1 milliard d'euros pour l'éolien, 0,9 milliard d'euros pour le solaire et moins de 0,7 milliard d'euros pour les autres énergies renouvelables. Il est temps que le Crédit Agricole cesse de soutenir les entreprises qui prévoient des investissements dans de nouveaux projets charbon ou qui prévoient des investissements pour acheter des projets charbon existants.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : BIEN ANCRÉE SUR LE PODIUM DES FOSSILES

Société Générale tient sa place sur le podium du fait de financements sur la période 2016-2017 qui s'élèvent à 11,5 milliards d'euros pour les énergies fossiles contre 3,3 milliards d'euros pour les renouvelables. Sur 10 euros de financements énergie, seulement 2 euros vont aux énergies renou-

PODIUM DES TROIS BANQUES FRANÇAISES QUI CONSACRENT LE PLUS DE FONDS AUX ÉNERGIES FOSSILES, SUR LA PÉRIODE 2016-2017



velables, contre 7 euros vers les énergies fossiles. Au regard des montants financés, il ne semble pas que la banque ait pris véritablement conscience du changement climatique.

La troisième « banque fossile » de France présente une appétence particulière pour le gaz et le pétrole qui concentrent 65 % de l'ensemble de ses financements énergétiques. Il est temps que Société Générale s'engage à publier un plan de sortie de ces secteurs (Cf. « Recommandations »).

« À la Société Générale, le gaz et le pétrole concentrent 65 % des financements énergétiques. »

Avec 7 % de ses financements au charbon, Société Générale n'a pas adopté un seuil d'exclusion d'entreprises exposées au charbon assez ambitieux, même si elle a pris un engagement de limitation global de la part « charbon » du mix énergétique qu'elle finance (Cf. « Bilan des engagements des banques »). Le seuil d'exclusion, qui exclut les entreprises générant une certaine part de leur production énergétique ou de leur chiffre d'affaires à partir du charbon, s'élève à 50 % pour Société Générale. Au vu de la quantité de ses financements dans cette énergie climaticide, cela exige que Société Générale adopte un seuil d'exclusion de 30 % au charbon pour chacune des entreprises clientes et s'engage à ne plus financer aucun développeur (entreprises qui développent de nouveaux projets de centrales à charbon).

LES BANQUES POPULAIRES – CAISSES D'ÉPARGNE (BPCE) AU PIED DU PODIUM DES BANQUES FOSSILES

Si le groupe BPCE est une banque de moindre envergure que ses concurrentes, elle est loin d'être un acteur négligeable dans le réchauffement de notre planète. **En 2016 et 2017, ce sont 5,6 milliards d'euros qui ont été financés par la banque dans les énergies fossiles contre seulement 1,6 milliard d'euros pour les renouvelables.**

BPCE est la banque qui accorde la part la plus importante de ses financements au charbon. Avec 12 % de ses financements fléchés vers le charbon, BPCE finance plus cette énergie particulièrement

néfastes pour notre planète que l'éolien ou le solaire. La banque a fait le choix de ne plus financer des entreprises très actives dans le charbon mais son seuil d'exclusion, c'est-à-dire l'exclusion des entreprises qui génèrent une certaine part de leur production énergétique ou de leur chiffre d'affaires à partir du charbon, n'est pas à la hauteur de l'urgence climatique (cf. « Bilan des engagements des banques depuis la COP 21 »).

Enfin, BPCE suit une tendance inquiétante puisqu'entre 2016 et 2017, elle a augmenté ses financements fossiles de 1,1 milliard d'euros, et a en parallèle baissé ses financements en énergies renouvelables de plus de 500 millions d'euros. En 2017, ces financements fossiles atteignent ainsi 4,4 milliards d'euros, soit près de 6 fois plus que ses financements pour les renouvelables, qui ne s'élèvent qu'à 550 millions d'euros.

CRÉDIT MUTUEL-CIC ET LA BANQUE POSTALE : DES ACTEURS QUI SOUFFLENT LE CHAUD ET LE FROID

Ces deux banques sont des acteurs de très faible poids par rapport aux quatre premières banques françaises. Elles font toutes les deux figures de bonnes élèves sur la période puisqu'elles sont les seules à financer en plus grande proportion les énergies renouvelables que les énergies fossiles. **Le Crédit Mutuel-CIC accorde ainsi près de 800 millions d'euros de financements aux énergies renouvelables, contre près de deux fois moins pour les énergies fossiles.** Encore mieux, avec un financement de près de 200 millions d'euros dans les énergies renouvelables et de seulement 16 millions pour les fossiles, la Banque Postale finance douze fois plus les renouvelables que les fossiles.

En revanche, les activités de ces deux banques sont beaucoup moins vertueuses sur les marchés financiers (cf partie 4).

Le bilan des engagements des banques depuis la COP21

Les quatre plus grosses banques françaises mettent en avant leurs actions « en matière de finance et d'investissement durable »¹⁶, pour « la transition énergétique »¹⁷, « protéger l'environnement »¹⁸, « la lutte contre le changement climatique »¹⁹, etc. Elles ont certes pris des engagements à désinvestir de certains secteurs depuis trois ans, mais qui demeurent toujours insuffisants face à l'ampleur de leurs financements fossiles.

Oxfam dresse le bilan des engagements de BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale et du groupe BPCE²⁰, qui concentrent 97 % des financements dans les énergies fossiles et les énergies renouvelables :

Sur le charbon²¹

Société Générale, Crédit Agricole, Natixis²² et BNP Paribas se sont engagées à ne plus financer de nouveaux projets de mines et de centrales à charbon. Or aucune banque ne s'engage à ne plus financer les entreprises qui développent de nouveaux projets de centrales à charbon (les développeurs). BNP Paribas et Crédit Agricole ont seulement pris cet engagement pour les entreprises qui n'ont pas mis en place un plan de diversification en réduisant leurs activités dans le charbon²³. Société Générale a pour objectif de limiter la part du charbon dans le mix énergétique financé à 19 % à fin 2020. Seulement, cet engagement ne porte pas sur les émissions d'actions et d'obligations. BNP Paribas s'est engagée à ce que la répartition de ses mix énergétique primaire (extraction d'énergies fossiles) et secondaire (production d'électricité) financés évoluent en ligne avec le scénario 2°C de l'Agence Internationale de l'Énergie²⁴. Ces engagements sont insuffisants et ne permettront pas de ne plus financer les développeurs.

De même, les engagements des banques à ne plus financer des entreprises qui soutiennent l'achat ou la vente d'une mine ou centrale à charbon ne sont pas assez ambitieux. BNP Paribas, Société Générale, Natixis et Crédit Agricole ont adopté un seuil d'exclusion des entreprises exposées à plus de 50 % au charbon²⁵. Le seuil d'exclusion des banques françaises n'est pas assez ambitieux par rapport à d'autres investisseurs, tel qu'Allianz dont le seuil est fixé à 30 %²⁶.

Sur le pétrole issu des sables bitumineux²⁷

BNP Paribas, Natixis et Société Générale se sont engagées à ne plus soutenir de nouveaux projets

d'exploration, de production, de transport et d'exportation liés aux sables bitumineux. Crédit Agricole s'est également engagé à exclure tous les projets de production et de transports de sables bitumineux, mais continue à financer les entreprises qui portent ces projets.

BNP Paribas fait figure de bonne élève en adoptant un seuil d'exclusion des entreprises exposées à plus de 30 % aux sables bitumineux, tandis que Société Générale se contente d'un seuil moins ambitieux de 50 %. L'engagement de Natixis reste flou puisqu'il concerne les entreprises dont l'activité ou les revenus repose « principalement » sur le pétrole issu des sables bitumineux. Crédit Agricole n'a pris que très peu d'engagements sur leurs soutiens aux entreprises du secteur, sans définir de seuil d'exclusion.

Sur le pétrole et gaz de schiste²⁸

BNP Paribas cesse ses relations avec les acteurs dont l'activité principale est l'exploration, la production, la distribution, le marketing, le trading, le transport et l'exportation de gaz et de pétrole de schiste.

Même si Crédit Agricole et Société Générale ont publié des politiques sur pétrole et gaz de schiste, qui précisent leurs critères d'évaluation de ces entreprises, elles ne sont pas aussi ambitieuses que BNP Paribas.

Sur le pétrole en Arctique²⁹

BNP Paribas, Natixis, Crédit Agricole et la Société Générale cessent également le financement des projets de production et d'exploration de pétrole uniquement en Arctique.

Société Générale et Crédit Agricole s'abstiennent de financer les entreprises qui tirent la majorité de leurs revenus de l'exploration ou de la production de pétrole en Arctique, tandis que BNP Paribas n'exclut que les entreprises dont le pétrole en Arctique représente « une part importante » de leur revenu.

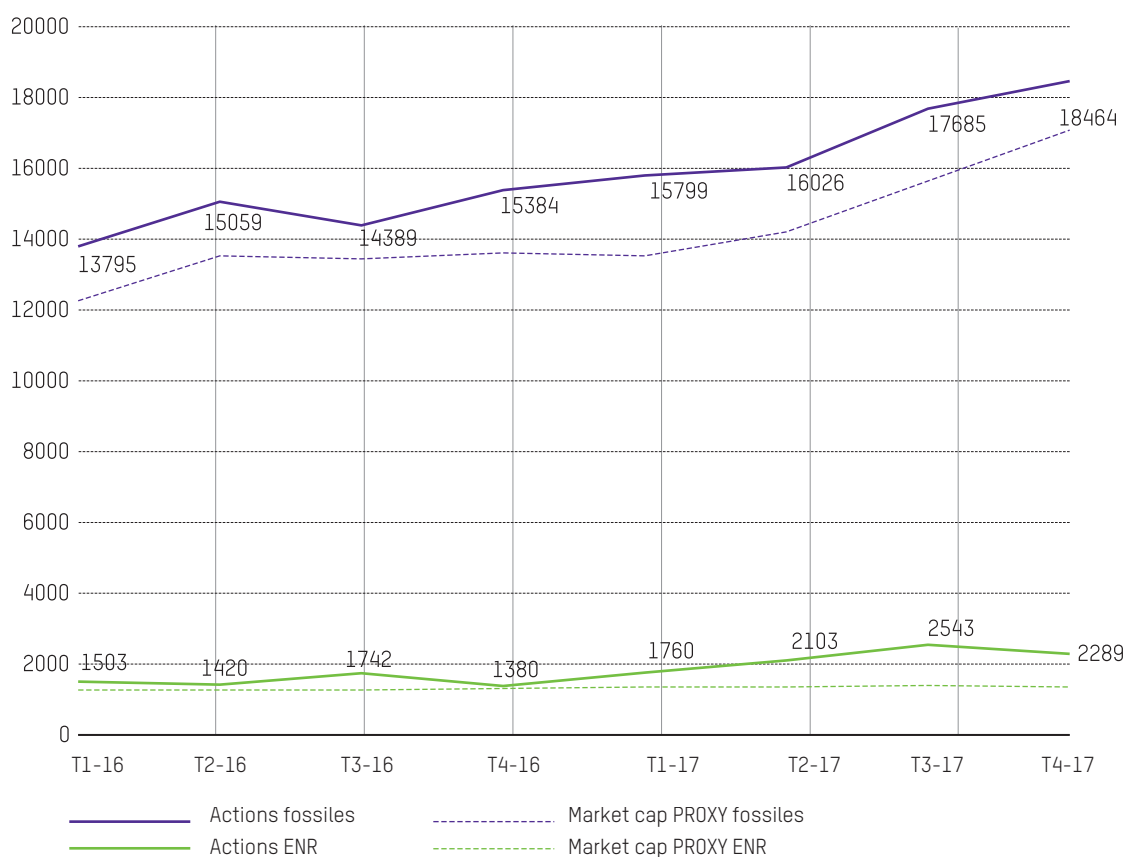
Si les plus importantes banques françaises ont fait des avancées ces trois dernières années dans les engagements qu'elles ont pris pour diminuer leurs soutiens aux énergies fossiles, notamment au charbon, ceux-ci restent insuffisants. Au regard de l'urgence climatique et des montants financés, les banques françaises doivent opérer des changements bien plus significatifs dans leurs politiques de financements et d'investissements.

4. LA PARTIE IMMERGÉE DE L'ICEBERG : L'ACTIVITÉ DES BANQUES FRANÇAISES SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

Au-delà de leurs financements, les banques françaises soutiennent aussi les énergies fossiles par un autre canal : les marchés financiers. Dans cette partie immergée de l'iceberg, les banques détiennent des actions d'entreprises actives dans les énergies fossiles³⁰. Et ce, en quantité considérable.

Les investissements des banques dans les énergies fossiles ou polluantes (via la détention d'actions sur les marchés financiers) sont tout aussi inquiétants que les financements étudiés dans les parties précédentes : les banques ont investi 15,8 milliards d'euros dans les énergies fossiles en 2016 et 2017, contre seulement 1,8 milliard dans les énergies renouvelables. Pour 1 euro accordé sur les marchés financiers en faveur des énergies renouvelables, les banques françaises accordent 8,6 euros d'énergies fossiles.

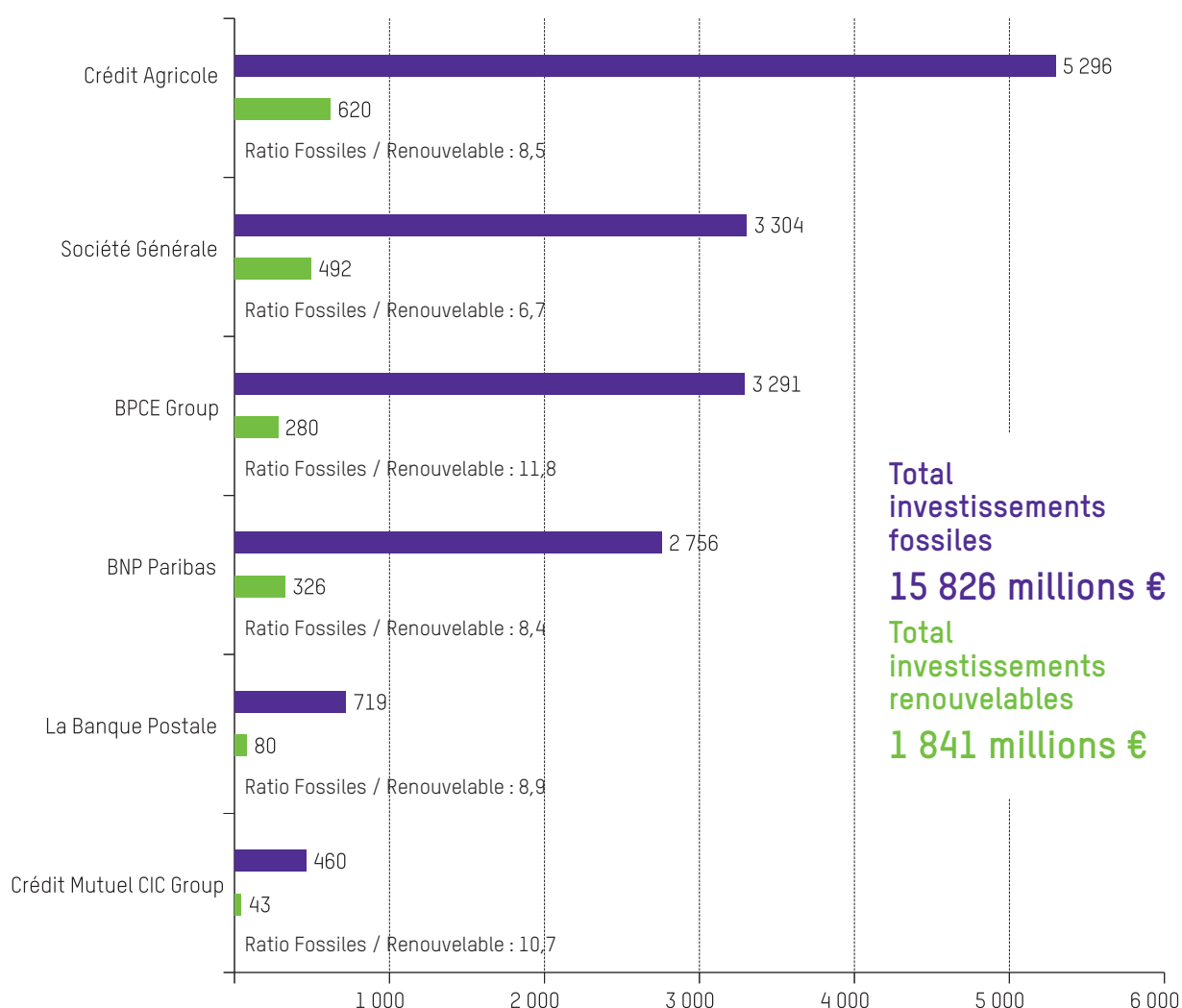
VALEUR TRIMESTRIELLE DES ACTIONS DÉTENUES PAR LES BANQUES FRANÇAISES PAR TYPE D'ÉNERGIE (2016-2017, MILLIONS D'EUROS)



Sur la période 2016-2017, la valeur du portefeuille d'actions détenues par les six banques étudiées, dans les énergies fossiles, suit globalement l'évolution de celle des indices boursiers fossiles : elles n'ont donc pas désinvesti dans ces entreprises sur la période, et ont mécaniquement profité du marché haussier. En revanche, la valeur du portefeuille d'actions détenues dans les énergies renouvelables a progressé légèrement plus vite que les indices boursiers correspondants, signe que les banques ont un peu accru leurs investissements dans ce domaine.

Pour autant, les investissements des banques dans les énergies renouvelables restent toujours très inférieurs à leurs investissements dans les énergies fossiles. À titre d'exemple, l'augmentation de la valeur des actions en lien avec les énergies fossiles s'est élevée à 4,67 milliards d'euros, contre seulement 0,786 milliard d'euros pour les valeurs des actions « vertes » détenues par les banques. Quand les banques avaient l'occasion de désinvestir des énergies polluantes en faveur des énergies renouvelables, elles ne l'ont pas fait.

INVESTISSEMENTS FINANCIERS DES SIX PREMIÈRES BANQUES FRANÇAISES DANS LES ÉNERGIES FOSSILES ET RENOUVELABLES (MONTANTS ABSOLUS EN MILLIONS D'EUROS SUR LA PÉRIODE 2016-2017)³¹



Crédit Agricole est la championne des investissements fossiles sur les marchés financiers. Elle détient 5,3 milliards d'euros d'actions en énergies fossiles contre seulement 620 millions d'euros en renouvelables. Autrement dit, pour 1 euro d'investissement dans les renouvelables sur les marchés financiers, Crédit Agricole détient 8,5 euros de fossiles.

Société Générale et BPCE occupent la deuxième place presque ex-aequo en investissant chacune 3,3 milliards d'euros dans les énergies fossiles. En outre, BPCE investit presque 12 fois plus dans les actions en énergies fossiles qu'en énergies renouvelables.

Alors que BNP Paribas occupe la première place du classement des financements (cf. graphique « Financements de chaque banque française vers les énergies fossiles et renouvelables (sur la période 2016-2017) » page 7, ses activités sur les marchés financiers la rangent à la 4^e place du classement des investissements avec 2,8 milliards d'euros investis dans les énergies fossiles et seulement 326 millions d'euros dans les énergies renouvelables.

Enfin, bien que Crédit Mutuel-CIC et La Banque Postale fassent figures de bons élèves dans leurs financements (cf. premières parties du rapport), leurs investissements sont beaucoup moins vertueux. Même si les sommes investies sont bien moindres que les 4 plus grosses banques françaises, ces deux banques investissent respectivement 460 et 719 millions d'euros dans les énergies fossiles, contre 43 et 80 millions dans les énergies renouvelables. Crédit Mutuel-CIC et La Banque Postale investissent ainsi 10 et 9 fois plus dans les énergies fossiles que dans les renouvelables.

Risque climatique, risque financier

Au-delà de critères extra-financiers, le changement climatique est un risque qui va aussi coûter très cher à l'économie. La Fédération Française de l'Assurance estime que le coût supplémentaire occasionné par les dommages matériels causés par le climat en France d'ici 2040 est évalué à 44 milliards d'euros, soit une hausse de 90 % par rapport au montant des dégâts cumulés des 25 années précédentes³².

Dans une lettre envoyée en septembre 2017, 100 investisseurs institutionnels mondiaux ont appelé les banques, dont BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale et Natixis, à mieux prendre en compte le risque climatique. Face aux changements climatiques, ils encouragent les banques à intégrer les enjeux climatiques dans leur activité et à être plus transparentes³³.

C'est également le message martelé par Michael R. Bloomberg à l'occasion de la sortie du rapport du groupe de travail TCFD (Task Force on Climate Dis-

closure) : « Le réchauffement de la planète causé par les émissions de gaz à effet de serre pose de graves risques pour l'économie mondiale. (...) Une transparence accrue rend les marchés plus efficaces et les économies plus stables et résilientes. »³⁴

En effet, ce ne sont pas moins de 2 300 milliards de dollars de valeurs boursières d'entreprises carbon-intensives qui sont menacés, en particulier dans le secteur pétrolier³⁵. Face au risque climatique qui pèse sur l'ensemble du portefeuille mondial, les banques françaises ont donc un rôle crucial à jouer dans le développement des énergies renouvelables. D'autant plus que les énergies renouvelables sont de plus en plus compétitives³⁶. En 2020, l'ensemble des technologies renouvelables seront compétitives par rapport aux énergies fossiles, selon l'Agence internationale des énergies renouvelables (Irena). Ces baisses de coûts offrent déjà aux investisseurs de meilleurs retours sur investissements³⁷.

CONCLUSION

Malgré les risques financiers et physiques des soutiens aux énergies fossiles, les banques françaises continuent de financer massivement ces énergies climaticides et sont loin d'avoir pris la voie de la transition énergétique. Alors que nous subissons déjà les impacts des changements climatiques, l'urgence d'agir est évidente. Or les financements d'aujourd'hui façonnent le modèle de demain. Ils ne doivent pas nous enfermer pour les prochaines années et décennies dans un modèle énergétique fossilisé qui anéantirait tout espoir de lutte contre les changements climatiques. Les banques françaises ne peuvent plus attendre : elles doivent se réorienter dès maintenant vers les énergies renouvelables, dans leurs financements comme dans leurs investissements.

Les actions de l'État encourageant la réorientation des financements privés des énergies fossiles vers les renouvelables sont aussi très insuffisantes. Certes, la loi française sur la Transition énergétique de 2015 constitue une première avancée, en obligeant les entreprises et institutions financières à évaluer et réguler les impacts de leurs activités sur les changements climatiques. Cependant, son article 173 n'impose pas aujourd'hui de méthodologie unifiée de mesure de l'empreinte carbone des portefeuilles et n'oblige pas les investisseurs à publier leur empreinte carbone complète ni leur exposition financière aux risques climatiques.

Au niveau international, à la demande des ministres des Finances du G20, le groupe de travail TCFD (Task Force on Climate Disclosure) a publié un rapport en juin 2017 afin d'examiner comment le secteur financier peut prendre en compte les risques liés aux changements climatiques. En mars 2018, la Commission européenne a également élaboré une feuille de route invitant le secteur financier européen à s'aligner sur une économie à faible intensité de carbone. Toutefois, le retard des banques françaises démontre que la France doit aller plus loin.

RECOMMANDATIONS

Nous demandons aux banques de :

Publier un plan de sortie de l'ensemble des énergies fossiles, incluant un calendrier détaillé et des objectifs précis pour chacune de leurs activités et services financiers, conformément à l'objectif de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C, comme le prévoit l'Accord de Paris sur le climat.

Cesser de soutenir :

- > toutes les nouvelles activités d'extraction et de livraison du charbon et tous les nouveaux projets de centrales électriques au charbon au niveau mondial
- > toutes les sociétés charbonnières qui satisfont à un ou plusieurs des critères suivants :
 - Les entreprises qui prévoient des investissements dans de nouvelles mines de charbon, de nouvelles centrales au charbon ou de nouvelles infrastructures de charbon (les développeurs de charbon) ou qui prévoient des investissements pour acheter des mines de charbon existantes, des centrales au charbon ou des infrastructures

- Entreprises dans lesquelles 30 % ou plus de leurs revenus ou de leur production d'électricité sont à base de charbon
- Les sociétés dont la production, la consommation ou le commerce annuel du charbon dépassent chaque année un seuil absolu de 20 millions de tonnes de charbon.

Mesurer et divulguer les risques climatiques

L'intégration du changement climatique dans leurs futures décisions financières est nécessaire en :

- > mesurant et publiant leurs impacts climatiques conformément aux recommandations du TCFD³⁸. En d'autres termes, nous demandons aux banques de publier une photographie de leurs investissements et d'être transparentes sur les entreprises qu'elles financent.
- > divulguant leur exposition financière aux risques climatiques
- > définissant et publiant des objectifs de réduction des gaz à effet de serre conformément à l'Accord de Paris et du TCFD.

Nous demandons au gouvernement français de :

Renforcer l'ambition de la loi Transition Écologique et Énergétique (TEE) de 2015 et de l'article 173-6 en :

- > Exigeant de mesurer les émissions de gaz à effet de serre associées aux actifs détenus des banques : revenir sur le principe du « comply or explain » en obligeant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social et Gouvernance) dans les politiques d'investissements des banques, via la création d'une méthodologie partagée.
- > Développant une méthodologie unique afin que les banques puissent régulièrement mettre en œuvre des tests de résistance, incluant les risques associés aux changements climatiques
- > Obligeant chaque banque à publier en l'espace de deux ans un plan d'action d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris
- > Garantissant des moyens financiers supplémentaires à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) suite à l'élar-

gissement de ses compétences à l'évaluation des méthodologies d'impact environnemental. En effet, en Octobre 2018, un amendement adopté dans la loi Pacte fait de l'AMF la garante de « l'information fournie par les investisseurs sur leur stratégie bas-carbone et de gestion des risques liés aux effets du changement climatique, notamment en évaluant et proposant des méthodologies uniformes liées au climat. »³⁹

Fixer des objectifs quantitatifs de financement permettant aux banques de sortir des secteurs industriels les plus polluants, à commencer par le secteur des énergies fossiles et le charbon, et de soutenir les énergies renouvelables et la transition énergétique.

Œuvrer activement au niveau international pour la diffusion de ces normes et pratiques.

MÉTHODOLOGIE

Suite à la première étude « *Banques françaises : quand le vert vire au noir* »⁴⁰ publiée en 2015 sur les financements des banques entre 2009 et 2014, Oxfam France et Fair Finance France dressent aujourd'hui un nouveau bilan. En analysant la période de janvier 2016 à décembre 2017, l'objectif est de comprendre l'évolution des soutiens des banques françaises depuis la COP 21.

Ce rapport repose sur une recherche réalisée par le cabinet d'études indépendant Profundo. La recherche porte sur les opérations de financements et d'investissements de 6 banques françaises (BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole, Banques Populaires Caisse d'épargne, le Crédit-Mutuel CIC et la Banque Postale) en direction de 290 entreprises (et leurs filiales) et 89 projets d'énergies renouvelables. L'objectif est de quantifier leurs soutiens financiers aux énergies fossiles et aux énergies renouvelables de janvier 2016 à décembre 2017.

Cette étude se concentre sur les secteurs de l'énergie qui émettent des émissions via la production d'électricité de l'industrie énergétique, des émissions issues de l'industrie manufacturière et de la construction, et des fuites d'émissions provenant de la production de carburants. Ces secteurs représentent plus de 60 % des émissions totales de gaz à effet de serre du secteur énergétique et plus de 49 % des émissions de gaz à effet de serre totaux⁴¹. Le détail complet de la méthodologie ainsi que la liste de banques et des entreprises couvertes sont disponibles en anglais sur les sites Fair Finance Guide international, Fair Finance France et Oxfam France.

Profundo a analysé les bases de données financières et industrielles telle que Thomson One et Bloomberg, les rapports annuels des entreprises sélectionnées, leur documentation boursière et d'autres publications telles que la presse financière.

Les 290 entreprises incluent les 25 premières entreprises mondiales de production d'électricité et les entreprises françaises représentent 75 % du marché énergétique national (soit les quatre plus importants fournisseurs d'électricité français : EDF, Engie, Direct Energie et E.ON). Parmi les 89 projets d'énergies renouvelables figurent, pour chaque année de l'étude, les 25 plus importants au niveau mondial (en 2016 et 2017) et les 10 plus importants au niveau de la France.

Dans cette étude, le secteur des énergies fossiles inclut : le gaz, le pétrole et le charbon, y compris la production électrique à partir de ces énergies. Les sources d'énergie renouvelable comprennent l'éolien, le solaire, la géothermie, les énergies marines et marémotrices. Sont exclues l'énergie nucléaire, hydraulique ou issue de la biomasse et des agro-carburants. Lorsqu'une comparaison est effectuée entre la part des énergies fossiles et celle des énergies renouvelables dans l'ensemble des financements énergétiques des banques, celles-ci sont nommées « autres ».

Les raisons de ces exclusions sont les suivantes :

- Concernant l'énergie hydraulique, elle a une émission maximale de gaz à effet de serre sur son cycle de vie qui représente plus du double des émissions de gaz à effet de serre du cycle de vie du charbon pulvérisé. Les grands barrages altèrent les rivières mondiales et sont à l'origine du déplacement de millions de personnes dans le monde. Même la petite hydroélectricité (moins de 10 MW), si elle ne prend pas en compte les besoins des communautés ou de ses impacts sur les rivières et les ruisseaux, peut reproduire un grand nombre de ces impacts négatifs. Enfin, les banques françaises ne différencient pas la part de leurs soutiens au micro-hydraulique et aux grands barrages. Hors, cette étude n'était pas en mesure d'étudier au cas par cas l'impact environnemental de chaque projet micro hydro-électrique.
- A grande échelle, la récolte, la combustion de la biomasse forestière ou la production d'agro-carburants accroît le changement climatique car elle nécessite un apport important en énergies fossiles et provoque une destruction massive des puits carbonés (forêts, tourbières et prairies). La production d'agro-carburants met en péril la sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation des populations les plus vulnérables, provoque des déplacements de populations et est un véritable moteur de la volatilité des prix alimentaires et des accaparements de terres.

- L'énergie nucléaire est une source d'énergie coûteuse qui de plus comporte des risques sociaux et environnementaux importants liés à l'extraction de l'uranium, l'exploitation des centrales nucléaires et l'élimination des déchets nucléaires. Elle n'est pas une alternative viable aux énergies fossiles.

Les activités financières prises en compte pour quantifier les financements des banques dans l'énergie incluent financements de projets, prêts, et émissions d'actions et d'obligations. Elles comprennent notamment les opérations de refinancement au profit des énergies fossiles et des renouvelables car nous considérons qu'il s'agit d'un soutien engagé par la banque au profit d'un projet ou d'une entreprise liés à ces secteurs.

Par ailleurs, dans la dernière partie du rapport « *La partie immergée de l'iceberg* », nous analysons également les soutiens des banques aux énergies fossiles et renouvelables via la détention d'actions⁴². Sont exclus les financements bilatéraux des banques, du fait du manque de transparence des banques sur ces activités. Ainsi, si ces données demeurent celles les plus complètes à ce jour et suffisent à révéler les tendances importantes, les montants accordés aux énergies fossiles et renouvelables peuvent être plus élevés que ceux révélés dans cette étude, du fait de l'exclusion des prêts bilatéraux et de la sélection des entreprises.

Dans un contexte de faible transparence de l'ensemble des financements/investissements énergétiques des banques françaises, Oxfam et Profundo ont souhaité associer les banques à leur recherche. Nous leur avons transmis l'ensemble des transactions « brutes » identifiées dans le rapport au mois de juillet 2018, puis leur avons adressé fin octobre 2018 l'ensemble de nos résultats en les invitant à nous soumettre une réaction officielle. Les commentaires que nous avons reçus de la part des banques ont été intégrés dans le rapport ou apparaissent dans une section « droit de réponse » sur notre site internet.

NOTES

- 1** Groupement Intergouvernemental d'experts sur l'Evolution du Climat (GIEC), Rapport spécial 2018. <http://www.ipcc.ch/report/sr15/>
- 2** Banque Mondiale. <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/22787/9781464806735.pdf>
- 3** Source : Rapport Oxfam « Déracinés par le changement climatique », Novembre 2017
- 4** Agence Internationale de l'Énergie "CO2 Emissions from Fuel Combustion 2017: Highlights"
- 5** Y compris ici : hydraulique, biocarburants, déchets. Source : Agence Internationale de l'Énergie, Key world energy statistics, 2018
- 6** Banques Populaires Caisse d'Épargne
- 7** Le dernier euro concerne les financements aux « autres » énergies.
- 8** Le graphique démontre les soutiens directs et indirects (financements de projets, prêts, émissions d'actions et d'obligations) des banques françaises – BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole, BPCE, Crédit Mutuel-CIC et La Banque Postale – aux énergies fossiles et renouvelables en 2016 et 2017.
- 9** En particulier les énergies nucléaire, hydraulique ou issue de la biomasse et des agro-carburants, cf méthodologie détaillée
- 10** Idem note 8.
- 11** Les Echos. *Les énergies vertes de plus en plus compétitives*. 25/01/2017. https://www.lesechos.fr/25/01/2017/lesechos.fr/0211725615873_les-energies-vertes-de-plus-en-plus-competitives.htm.
- 12** Groupement Intergouvernemental d'experts sur l'Evolution du Climat (GIEC), Rapport spécial 2018. <http://www.ipcc.ch/report/sr15/>
- 13** Ces chiffres comprennent les soutiens directs et indirects (financements de projets, prêts, émissions d'actions et d'obligations) des banques françaises – BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole, BPCE, Crédit Mutuel-CIC et La Banque Postale – aux énergies fossiles et renouvelables de 2016 à 2017.
- 14** Ces chiffres comprennent les soutiens directs et indirects (financements de projets, prêts, émissions d'actions et d'obligations) des banques françaises aux énergies fossiles et renouvelables en 2016 et 2017.
- 15** Ces chiffres comprennent les soutiens directs et indirects (financements de projets, prêts, émissions d'actions et d'obligations) des banques françaises – BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole, BPCE, Crédit Mutuel-CIC et La Banque Postale – par secteur énergétique en 2016 et 2017.
- 16** BNP Paribas. *Nos engagements en faveur de la transition énergétique et de la préservation du climat*. <https://group.bnpparibas/actualite/engagements-faveur-transition-energetique-preservation-climat>
- 17** Société Générale. Lutte contre le changement climatique. <https://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/rse/engagements-climat>
- 18** Crédit Agricole. *Finance climat : accélérer la transition énergétique*. <https://www.credit-agricole.com/responsable-et-engage/une-strategie-rse-creatrice-de-valeur-pour-le-groupe-credit-agricole-et-de-bien-commun-pour-nos-parties-prenantes/finance-climat>
- 19** BPCE. *Le Groupe BPCE un acteur majeur de la transition énergétique*. <https://www.groupebpce.fr/Engagements/Un-groupe-responsable/Developpement-durable/Fil-actualites-Developpement-durable/Le-Groupe-BPCE-un-acteur-majeur-de-la-transition-energetique>
- 20** Les engagements de la Banque Postale et du Crédit Mutuel-CIC sont très limités depuis 2015. De plus, elles présentent des financements favorables à l'environnement, si l'on exclue leurs investissements sur les marchés financiers (Cf. « la partie immergée de l'iceberg »).
- 21** En octobre 2015, Natixis a annoncé la fin de tout financement de projets à des centrales électriques au charbon et de mines de charbon thermique dans le monde. La nouvelle politique oblige également la banque à renoncer à financer les sociétés dont l'activité repose à plus de 50 % sur l'exploitation de centrales électriques au charbon ou de mines de charbon thermique. https://www.natixis.com/natixis/upload/docs/application/pdf/2015-10/cp_natixis_15102015.pdf
Société Générale a annoncé l'arrêt de l'ensemble de nouveaux financements de projets de centrales thermiques au charbon ou des infrastructures associées, partout dans le monde. De plus, Société Générale s'abstient d'entrer en relation avec une entreprise dont le chiffre d'affaires est à plus de 95 % lié à des activités du secteur du charbon. Cette exclusion concerne également l'entreprise dont le chiffre d'affaires du groupe auquel elle appartient est à plus de 50 % lié à des activités du secteur du charbon ou lié à la production d'électricité. <https://www.societegenerale.com/sites/default/files/2018/politique-sectorielle-centrales-thermiques-charbon-oct2016.pdf>
En Novembre 2016, Crédit Agricole a annoncé qu'elle ne financera pas de nouvelles centrales ou des extensions de centrales existantes quel que soit le pays. De plus, la Banque ne développera pas de relation avec des entreprises dont plus de 50% de l'activité correspond à de la production d'électricité à partir de charbon et qui ne mettraient pas en œuvre un plan de diversification significatif.

<https://www.ca-cib.fr/sites/default/files/2017-03/politique-sectorielle-centrales-charbon-novembre-2016.pdf>
En janvier 2017, BNP Paribas a annoncé ne plus financer de centrales électriques à base de charbon ou de mines de charbon dans le monde, ainsi que les mandats de conseil liés à ces actifs. Elle s'est également engagée à ne plus entrer en relation avec les entreprises dont plus de 50% du chiffre d'affaires est lié au charbon. https://group.bnpparibas/uploads/file/rse_politique_sectorielle_charbon.pdf

22 Natixis est la banque de financement et d'investissement du groupe Banques Populaires Caisse d'Épargne (BPCE)

23 D'ailleurs, l'engagement de Crédit Agricole ne concerne que les entreprises dont plus de 50% de l'activité est liée au charbon.

24 Le scénario 2°C de l'AIE comporte de nombreuses limites dont notamment le fait de parier énormément sur le développement des technologies de capture et de stockage du CO₂.

25 Natixis est la seule banque française à avoir adopté un seuil d'exclusion strict des entreprises exposées à plus de 50 % au charbon. BNP Paribas et Société Générale n'ont pris un tel engagement que pour leurs nouveaux clients.

26 Nous considérons qu'il est juste d'exclure les entreprises qui génèrent plus de 30 % de leur électricité à partir de charbon ou dont la production dépasse chaque année un seuil absolu de 20 millions de tonnes de charbon. Le seuil d'exclusion de 30% a par exemple été adopté par le Fonds souverain norvégien ou Allianz. Cf « Recommandations ».

27 Les différents engagements des banques au sujet des sables bitumineux sont disponibles ici :

BNP Paribas. Décembre 2017. *Politique sectorielle : pétrole et gaz non conventionnels*. https://group.bnpparibas/uploads/file/rse_politique_sectorielle_petrole_et_gaz_non_conventionnels_19_12_2017_v_standardise.pdf

Natixis. Décembre 2017. *Natixis : nouveaux engagements en faveur de l'environnement et du climat*.

https://www.natixis.com/natixis/upload/docs/application/pdf/2017-12/cp_natixis_-_nouveaux_engagements_-_11_decembre_2017.pdf

Crédit Agricole. Décembre 2017. *Politique sectorielle RSE : secteur du pétrole et du gaz*.

https://www.ca-cib.fr/sites/default/files/2018-01/Politique%20RSE%20P%C3%A9trole%20Gaz%20-%20D%C3%A9cembre%202017%20-%20Fr_0.pdf

Société Générale. Mai 2018. *Politique Sectorielle Pétrole & Gaz*.

https://www.societegenerale.com/sites/default/files/2018/politique_sectorielle_petrole_et_gaz.pdf

28 Les différents engagements des banques au sujet du pétrole et gaz de schiste sont disponibles ici :

Société Générale. *Politique sectorielle : pétrole & gaz*.

https://www.societegenerale.com/sites/default/files/2018/politique_sectorielle_petrole_et_gaz.pdf

BNP Paribas. Octobre 2017. *BNP Paribas accélère en faveur de la transition énergétique et prend de nouvelles mesures*.

<https://group.bnpparibas/communique-de-presse/bnp-paribas-accelere-faveur-transition-energetique-prend-nouvelles-mesures>

Crédit Agricole. Avril 2018. *Politique Sectorielle RSE : pétrole et gaz de schiste*. <https://www.credit-agricole.com/responsable-et-engage/une-strategie-rse-creatrice-de-valeur-pour-le-groupe-credit-agricole-et-de-bien-commun-pour-nos-parties-prenantes/nos-politiques-sectorielles>

29 Les différents engagements des banques au sujet du pétrole en Arctique sont disponibles ici :

BNP Paribas. *Politique sectorielle : pétrole et gaz non conventionnels*. https://group.bnpparibas/uploads/file/rse_politique_sectorielle_petrole_et_gaz_non_conventionnels_19_12_2017_v_standardise.pdf

Crédit Agricole. Décembre 2017. *Politique sectorielle RSE : secteur du pétrole et du gaz*.

https://www.ca-cib.fr/sites/default/files/2018-01/Politique%20RSE%20P%C3%A9trole%20Gaz%20-%20D%C3%A9cembre%202017%20-%20Fr_0.pdf

Société Générale. Mai 2018. *Politique Sectorielle Pétrole et gaz*.

https://www.societegenerale.com/sites/default/files/2018/politique_sectorielle_petrole_et_gaz.pdf

Natixis. Décembre 2017. *Natixis : nouveaux engagements en faveur de l'environnement et du climat*.

https://www.natixis.com/natixis/upload/docs/application/pdf/2017-12/cp_natixis_-_nouveaux_engagements_-_11_decembre_2017.pdf

30 Les banques peuvent, par le biais des fonds qu'elles gèrent, acheter des actions d'une société donnée, ce qui en fait des copropriétaires de l'entreprise. Cela donne à la banque une influence directe sur la stratégie de la société. « La partie immergée de l'iceberg » s'intéresse donc aux financements additionnels des banques sur les marchés financiers. Ils correspondent à l'achat d'actions liés aux énergies fossiles ou renouvelables.

Par souci de simplification, nous ne détaillons ici que les actions. On observe cependant la même tendance pour les obligations. Au 31 décembre 2017, les banques françaises investissaient 5,5 milliards d'euros dans des obligations « fossiles » et 490 millions dans des obligations « renouvelables ». De plus, les émissions d'obligations sont prises en compte dans l'ensemble des financements évoqués dans la première partie de l'étude. Il semble donc que la communication des banques françaises en faveur des investissements en obligations « vertes » ne s'est pas encore traduite dans les faits.

31 Le classement des banques françaises est réalisé en fonction de leurs détentions d'actions d'entreprises actives dans les énergies fossiles, tout en fournissant une comparaison avec celles dirigées vers les énergies renouvelables.

32 Fédération Française de l'Assurance. *Climat et assurance à l'horizon 2040 : deux publications inédites sur le risque climatique en France*. Juillet 2016. <https://www.ffa-assurance.fr/content/climat-et-assurance-horizon-2040-deux-publications-inedites-sur-le-risque-climatique-en>

33 Novethic. *100 investisseurs mondiaux appellent les banques à mieux prendre en compte le risque climatique*.

<https://www.novethic.fr/actualite/finance-durable/isr-rse/100-investisseurs-mondiaux-appellent-les-banques->

a-mieux-prendre-en-compte-le-risque-climatique-144824.html

34 TCFD. *Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures*. June 2017. <https://www.fsb-tcfd.org/wp-content/uploads/2017/06/FINAL-TCFD-Report-062817.pdf>

35 Carbon Tracker. *Fossil fuel firms risk wasting \$2 trillion on uneconomic projects*. November 2015. <https://www.carbontracker.org/fossil-fuel-firms-risk-wasting-2-trillion-on-uneconomic-projects/>

36 Les Echos. *Les énergies vertes de plus en plus compétitives*. 25/01/2017. https://www.lesechos.fr/25/01/2017/lesechos.fr/0211725615873_les-energies-vertes-de-plus-en-plus-competitives.htm

37 Les Echos. *Les énergies renouvelables bientôt toutes compétitives*. 14/01/2018. https://www.lesechos.fr/14/01/2018/lesechos.fr/0301147702225_les-energies-renouvelables-bientot-toutes-competitives.htm

38 En 2015, un groupe de travail a été mis en place par le Conseil de stabilité financière du G20 pour proposer aux entreprises des lignes directrices de reporting sur le climat. Le rapport final de la TCFD (Task Force on Climate Disclosure) a été publié en Juin 2017.

39 Loi PACTE. Article 23. Amendement N°2088. <http://www.assemblee-nationale.fr/15/amendements/1088/CSPACTE/2088.asp>

40 « *Banques françaises : quand le vert vire au noir* », 2015. Etude Fair Finance, avec Oxfam France et les Amis de la Terre http://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/communique_presse/banques_francaises_quand_le_vert_vire_au_noir_hd.pdf

41 Les 40 % « autres » des émissions du secteur énergétique sont surtout le résultat de l'émission issue des transports. United Nations Framework Convention on Climate Change (n.d.), "GHG Profiles – Annex I", online: http://di.unfccc.int/ghg_profile_annex1, viewed in September 2018.

42 Les banques peuvent, par le biais des fonds qu'elles gèrent, acheter des actions d'une société donnée, ce qui en fait des copropriétaires de l'entreprise. Cela donne à la banque une influence directe sur la stratégie de la société. « La partie immergée de l'iceberg » s'intéresse donc aux financements additionnels des banques sur les marchés financiers. Ils correspondent à l'achat d'actions liés aux énergies fossiles ou renouvelables. Par souci de simplification, nous ne détaillons ici que les actions. On observe cependant la même tendance pour les obligations. Au 31 décembre 2017, les banques françaises investissaient 5,5 milliards d'euros dans des obligations « fossiles » et 490 millions dans des obligations « renouvelables ». De plus, les émissions d'obligations sont prises en compte dans l'ensemble des financements évoqués dans la première partie de l'étude. Il semble donc que la communication des banques françaises en faveur des investissements en obligations « vertes » ne s'est pas encore traduite dans les faits.



OXFAM

France

Oxfam est une confédération internationale de 19 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)

Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)

Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)

Oxfam Brésil (www.oxfam.org.br)

Oxfam Canada (www.oxfam.ca)

Oxfam France (www.oxfamfrance.org)

Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)

Oxfam Grande-Bretagne (www.oxfam.org.uk)

Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)

Oxfam IBIS (Danemark) (oxfamibis.dk)

Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)

Oxfam Intermón (Espagne) (www.oxfamintermon.org)

Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)

Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)

Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)

Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz)

Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl)

Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

Oxfam Afrique du Sud (www.oxfam.org.za)

